

LE FIANCÉ

6 ETAT CIVIL : NOM
 Prénoms
 Fils de
 et de
 Né le
 à

Profession
 Domicilié à
 depuis
 Domiciles antérieurs
 Domicile futur du nouveau foyer

Acte de naissance
 Vu Au dossier

7 ETAT RELIGIEUX : Religion
 Baptisé le Paroisse
 Diocèse
 Confirmé : OUI - NON — Admis à l'Eucharistie : OUI - NON
8 Catéchumène (entrée en Catéchuménat le

Acte de baptême
 demandé reçu
 (éventuellement)
 ondolement
 cérémonies

ETAT LIBRE :
9 Célibataire : OUI - NON
10 Veuf de
 épousée le à
 décédée le à

Acte de décès

11 Divorcé civil de
 épousée le
 à la mairie de
 divorce prononcé le

Enquête de non mariage religieux

12 Autres cas

Certificat d'état libre

13 EMPÊCHEMENTS :
 Parenté éventuelle avec la fiancée : NON - OUI
14 Autres empêchements : NON - OUI

Dispenses

15 POUR UN MINEUR : autorisation des parents. Autorisation

16 ATTESTATION DU PRÊTRE : le prêtre soussigné, après s'être assuré de l'exactitude des renseignements ci-dessus, atteste qu'il n'a pas remarqué de signes apparents d'immatunité grave ou de pression morale et qu'il estime le fiancé suffisamment instruit des caractéristiques fondamentales du mariage (unité, indissolubilité, responsabilité d'époux et de parents).

A le 19.....

Sceau

Signature,

LA FIANCÉE

6 ETAT CIVIL : NOM
 Prénoms
 Fille de
 et de
 Née le
 à

Profession
 Domiciliée à
 depuis
 Domiciles antérieurs
 Domicile futur du nouveau foyer

Acte de naissance
 Vu Au dossier

7 ETAT RELIGIEUX : Religion
 Baptisée le Paroisse
 Diocèse
 Confirmée : OUI - NON — Admise à l'Eucharistie : OUI - NON
8 Catéchumène (entrée en Catéchuménat le

Acte de baptême
 demandé reçu
 (éventuellement)
 ondolement
 cérémonies

ETAT LIBRE :
9 Célibataire : OUI - NON
10 Veuve de
 épousé le à
 décédé le à

Acte de décès

11 Divorcée civile de
 épousé le
 à la mairie de
 divorce prononcé le

Enquête de non mariage religieux

12 Autres cas

Certificat d'état libre

13 EMPÊCHEMENTS :
 Parenté éventuelle avec le fiancé : NON - OUI
14 Autres empêchements : NON - OUI

Dispenses

15 POUR UNE MINEURE : autorisation des parents. Autorisation

16 ATTESTATION DU PRÊTRE : le prêtre soussigné, après s'être assuré de l'exactitude des renseignements ci-dessus, atteste qu'il n'a pas remarqué de signes apparents d'immatunité grave ou de pression morale et qu'il estime la fiancée suffisamment instruite des caractéristiques fondamentales du mariage (unité, indissolubilité, responsabilité d'époux et de parents).

A le 19.....

Sceau

Signature,